



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mardi 7 novembre 2023.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente, VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau

Pouvoirs :

- M. DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président à Mme BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente,
- Mme GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente à M. NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président,
- Mme VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau à M. MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président.

Excusé :

- M. CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	10
Quorum	8
Nombre de votants	13

Délibération n° B016/2023

OBJET : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX DES COMMUNES DE BREAUTE, DE BRETTEVILLE DU GRAND CAUX ET D'ECRAINVILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PASS'SPORT VACANCES

OBJET : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX DES COMMUNES DE BREaute, DE BRETTEVILLE DU GRAND CAUX ET D'ECRAINVILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PASS'SPORT VACANCES

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Considérant que la Communauté de Communes Campagne de Caux a en charge la gestion du dispositif Pass'Sport Vacances ;

Considérant que la Communauté de Communes Campagne de Caux souhaite développer ce dispositif, en le proposant sur plusieurs communes du territoire.

Considérant que les communes de Bréauté, de Bretteville du Grand Caux et d'Ecraiville ont donné leur accord pour mettre à disposition, de la 4C, à titre gracieux, les équipements communaux nécessaires à l'organisation du dispositif Pass'Sport Vacances sur leur territoire ;

Considérant que cette mise à disposition d'équipements communaux doit être formalisée par des conventions fixant les obligations des deux parties ;

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'APPROUVER** les conventions de mise à disposition des équipements communaux de Bréauté, de Bretteville du Grand Caux et d'Ecraiville ;
- **D'AUTORISER** le président à signer les conventions de mise à disposition des équipements communaux.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

